

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 8 mars 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 8 mars 2017 à 18 heures à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gildas BERNARD, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PICART Catherine à M. BERNARD Gildas, M. PEDEN Jean-Luc à M. ROUE Jean-Pierre.

Excusé(s) : M LE BRAS Michel.

M. PORHEL Arnaud a été nommé secrétaire de séance.

Mme GUENNEC Maryse, Trésorière du Centre des Finances Publiques de SAINT-POL DE LEON participait à la réunion.

1- Approbation des comptes de gestion 2016 du Trésorier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2016 de Madame Maryse GUENNEC, Trésorière du Centre des Finances Publiques de SAINT-POL DE LEON, pour le Budget Commune et les Budgets annexes des services Eau, Assainissement et Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.

2 - Compte Administratif 2016 : Commune

A la demande de Monsieur le Maire, Madame GUENNEC, Trésorière du Centre des Finances Publiques de SAINT-POL DE LEON, présente aux conseillers municipaux le compte administratif de la Commune pour l'année 2016.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 306 838,28 € et les recettes à 1 743 230,55 € ce qui a permis de dégager un excédent de 436 392,27 € qui sera à affecter.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 578 871,87 € et les recettes à 906 048,03 €, soit un résultat d'investissement de 327 176,16 € pour l'année 2016, à cumuler avec le déficit d'investissement au 31 décembre 2016 de 410 685,31 €.

La section d'investissement se clôture par un besoin de financement de 83 509,15 €.

Les restes à réaliser des investissements de l'année 2016, qui seront reportés en 2017, s'élèvent à 101 219,11 € en dépenses et à 52 395,00 € en recettes, soit un solde négatif de 48 824,11 €. Ce solde des restes à réaliser sur les investissements portera le besoin de financement de la section à 132 333,26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la Commune.

3 - Compte administratif 2016 : Eau

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 363 507,59 € et les recettes à 385 743,00 € soit un solde d'exécution de 22 235,41 € qui sera à affecter.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 480 153,99 € et les recettes à 531 178,74 € soit un solde d'exécution de 51 024,75 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 11 280,00 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget eau.

4 - Compte administratif 2016 : Assainissement

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 110 013,83 € et les recettes à 165 583,07 € soit un solde d'exécution de 55 569,24 € qui sera à affecter.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 648 542,99 € et les recettes à 719 847,07 € soit un solde d'exécution de 71 304,08 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 543 626,34 € en dépenses et 580 859,67 € en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget assainissement.

5 - Compte administratif 2016 : Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE

En section d'exploitation, les dépenses et les recettes se sont élevées à 465 186,47 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 465 186,47 € et les recettes à 282 935,25 € soit un solde d'exécution de - 182 251,22 €. S'agissant d'un budget lotissement, il s'agit principalement d'écritures d'ordre budgétaire liées à la gestion de stocks.

Le budget lotissement présente au 31 décembre 2016 un besoin de financement de 317 522,47 € qui sera compensé par la vente des 23 lots. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget lotissement Les Hauts de la Baie.

6 - Affectation du résultat 2016. : Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2016 à la section d'investissement, soit la somme de 436 392,27 € au compte 1068.

7 - Affectation du résultat 2016 : Eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du service eau de l'année 2016 à la section d'investissement, soit la somme de 22 235,41 € au compte 1068.

8 - Affectation du résultat 2016 : Assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver le résultat de fonctionnement du budget annexe du service assainissement de l'année 2016 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 55 569,24 € au compte 002.

9 - Fixation des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition fixés en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à l'unanimité, les taux d'impôts directs locaux pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 10,35 %
- Taxe Foncière Bâti : 16,05 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 33,62 %

10 - Amortissement des subventions d'équipements

Les subventions d'équipements comptabilisées au compte 204 doivent être amorties pour une durée maximum de 5, 30 ou 40 ans selon l'objet de ces subventions. Il s'agit de constater dans les budgets 2017, et suivants, les participations versées au SDEF et au Syndicat d'Electrification lors des programmes de travaux. Pour ces participations la durée d'amortissement est de 30 ans.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir les subventions d'équipements sur 5, 30 ou 40 ans en fonction de l'objet du financement et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

11 – BUDGET PRIMITIF 2017 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les budgets primitifs élaborés pour l'année 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général
012 - Charges de personnel
014 - Atténuation de produits
65 - Autres charges de gestion courante
66 - Charges financières
67 - Charges exceptionnelles
022 - Dépenses imprévues
042 – Amortissements
023 Vir. à Section Investissement

013 - Atténuations de charge
70 - Produits des services, du domaine
73 - Impôts et taxes
74 - Dotations, subventions et part.
75 - Autres produits de gestion courante
76 - Produits financiers
77-Produits exceptionnels
042 – Amortissements

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 506 216,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

20 - Logiciels informatiques
204 – subvention d'équipement
21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels, ...)
23 - Immobilisations en cours (travaux bâtiments, voirie)
16 - Remboursement des emprunts
27 – Autres immobilisations financières
040 – Transfert entre sections
020 - Dépenses imprévues
001 - Déficit d'investissement 2016
Restes à réaliser sur programmes 2016

13 - Subventions d'investissement
16 – Emprunts
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves
1068 - Dotations, Fonds Divers et réserves
040 – Transfert entre sections
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement
Restes à réaliser sur programmes 2016

La section d'investissement s'équilibre à 1 328 735,54 €.

DEPENSES

453 979,00 €
485 568,00 €
12 600,00 €
312 872,35 €
31 765,00 €
200,00 €
20 000,00 €
16 648,42 €
172 583,23 €

RECETTES

86 584,00 €
49 250,00 €
721 100,00 €
629 453,00 €
18 000,00 €
4,00 €
100,00 €
1 725,00 €

DEPENSES

14 346,05 €
13 375,47 €
114 475,00 €
582 418,64 €
149 713,76 €
318 022,47 €
1 725,00 €
50 000,00 €
83 509,15 €
101 219,11 €

RECETTES

134 156,00 €
501 666,62 €
67 289,00 €
436 392,27 €
16 648,42 €
172 583,23 €
52 395,00 €

VOTE : UNANIMITE

11 – BUDGET PRIMITIF 2017 : EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général
012 – Charges de personnel
014 - Atténuation de produits
65 - Autres charges de gestion courante
67 - Charges exceptionnelles
023 Vir. à Section Investissement
042 Amortissements

042 – Transferts entre sections
70 - Produits des services, du domaine
75 - Autres produits de gestion courante
77-Produits exceptionnels

La section de fonctionnement s'équilibre à 438 698,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels, ...)
23 - Immobilisations en cours (travaux bâtiments, voirie)
040 – Transfert entre sections
Restes à réaliser sur programmes 2016

001 – Report 2016
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves
1068 – Résultat d'exploitation reporté
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement
040 – Opération ordre transfert entre section

La section d'investissement s'équilibre à 190 524,97 €

DEPENSES

289 905,00 €
38 370,00 €
50 604,10 €
2 000,00 €
500,00 €
19 096,09 €
38 223,72 €

RECETTES

3 898,91 €
431 600,00 €
3 100,00 €
100,00 €

DEPENSES

84 206,00 €
102 420,00 €
3 898,91 €
11 280,00 €

RECETTES

51 024,75 €
59 945,00 €
22 235,41 €
19 096,09 €
38 223,72 €

VOTE : UNANIMITE

12 – BUDGET PRIMITIF 2017 : ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	
65 - Autres charges de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles	
023 Vir. à Section Investissement	
042 Amortissements	
042 – Transferts entre sections	
70 - Produits des services, du domaine	
75 - Autres produits de gestion courante	
002 – Résultat 2016 reporté	
La section de fonctionnement s'équilibre à 233 089,26 €	

DEPENSES

132 178,00 €
300,00 €
9 503,59 €
60 676,39 €
29 131,28 €

RECETTES

22 955,02 €
152 545,00 €
100,00 €
55 569,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

20 – Immobilisations incorporelles	
21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels, ...)	
23 - Immobilisations en cours (Station Epuration, voirie)	
040 – Transfert entre sections	
<i>Restes à réaliser sur programmes 2016</i>	
001 – Report Excédent 2016	
13 - Subventions d'investissement	
16 – Avance Agence de l'Eau	
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves	
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	
040 – Transfert entre sections	
<i>Restes à réaliser sur programme 2016</i>	
La section d'investissement s'équilibre à 899 658,95 €.	

DEPENSES

487,99 €
308 973,18 €
567 242,76 €
22 955,02 €
534 222,75 €

RECETTES

71 304,08 €
523 786,20 €
111 336,00 €
103 425,00 €
60 676,39 €
29 131,28 €
580 859,67 €

VOTE : UNANIMITE

13 – BUDGET PRIMITIF 2017 : Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE

La section de fonctionnement : dépenses pour 582 850,47 € et recettes pour 593 486,47 €
La section d'investissement s'équilibre à 890 372,94 €

VOTE : UNANIMITE

14 - Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

- Acquisition d'une tracto-pelle JCB Type 3CX4 A.E.C auprès des Ateliers CAUGANT pour un montant total de 73 500,00 € H.T.
- Commande de travaux de désamiantage de l'ancien presbytère auprès de la société LIZIARD ENVIRONNEMENT pour un montant de 14 935,00 € H.T.
- Commande d'un défibrillateur auprès de la société CARDIOSECOURS pour un montant de 1 398,00 € H.T.

15 - Signatures de conventions financières

- **Avenant à la convention de partenariat concernant le programme d'actions de Bassins versants 2017 « Territoire de l'Horn au Frouit » 2014-2018**

Monsieur le Maire, rappelle l'objet de la convention de partenariat concernant le programme d'actions de bassins versants signée en 2014 pour 4 ans entre le Syndicat de l'Horn, le Syndicat de Pont an Ilis, le Syndicat de la Penzé et la commune de Plounevez-Lochrist. Depuis 2016 la commune de Trélez a rejoint les signataires de la convention, pour la partie du territoire qui est couverte par le sous bassin versant du Frouit.

La convention a pour objet de définir les modalités de financement d'actions bassin versant du Kerallé et des ruisseaux côtiers, de la charte de territoire algues vertes (Horn Guillec) et du Contrat Restauration Entretien mené sur un territoire s'étendant de l'Horn au Frouit. Elle a été conclue à compter de l'année 2014 pour une durée de 4 ans avec une mise à jour annuelle des montants prévisionnels correspondants.

Dans le cadre de cette convention, il est prévu que chaque année, les modalités de participations financières soient revues par avenant.

La participation financière prévisionnelle annuelle a été calculée à un montant de :

- 2,50 €/habitant pour les actions relevant du Contrat de Restauration Entretien des Cours d'eau,
- 3,60 €/habitant pour les actions relevant du programme d'actions sur le Kerallé et les ruisseaux côtiers.

Pour 2017, la participation de la commune est évaluée à 14 468 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer l'avenant à la Convention de Partenariat concernant le Programme d'actions de bassins versants « Territoire de l'Horn au Frouit » pour la période 2014-2018.

- **Convention financière avec le SDEF pour remplacement de lanterne à la salle omnisport.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention financière pour le remplacement d'une lanterne située sur le parking de la salle omnisports.

- Montant du remplacement du luminaire : 597,16 € H.T (soit 716,59 € TTC)

Le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 298,58 €
- Financement de la commune : 298,58 € (50 % du HT)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de remplacement de lanterne salle omnisports, pour un montant de 597,16 € H.T.

- Accepte le plan de financement proposé par le Maire.

- Autorise le Maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux.

• **Convention pluriannuelle d'objectifs entre les communes de LANHOUARNEAU, PLOUNEVEZ-LOCHRIST, TREFLEZ et EPAL pour le poste de « l'animateur sportif et des actions Ados ».**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention pluriannuelle d'objectifs entre les communes de Lanhouarneau, Plounévez-Lochrist, Tréfleze et EPAL pour l'organisation de l'accueil et des animations scolaires, sportives et de vacances à destination du public enfance et jeunesse sur les 3 communes.

La convention avec l'association EPAL prévoit la mise en œuvre :

- l'animation et la gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement pré-ados 10-14 ans,
- l'intervention d'un éducateur sportif dans les écoles primaires des trois communes,
- la préparation et l'animation d'entraînements sportifs dans les clubs de football, de basket-ball et de badminton,
- l'animation et la gestion d'une école de sport

Cette convention d'une durée de 24 mois prend effet au 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

Les collectivités signataires contribuent financièrement pour un montant maximal de **83 225 €**.

La contribution financière des 3 communes se répartie comme suit

	Lanhouarneau	Plounévez-Lochrist	Tréfleze
Actions-Ados	45%	45%	10%
Ecole de sport	50%	50%	0%
Intervention sportives (écoles et clubs)	42%	42%	8%

Le montant de la participation financière de PLOUNEVEZ-LOCHRIST est pour :

2017 : 18 908 €

2018 : 19 111 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre les communes de Lanhouarneau, Plounévez-Lochrist, Tréfleze et EPAL pour l'organisation de l'accueil et des animations scolaires, sportives et de vacances à destination du public enfance et jeunesse sur les 3 communes selon les modalités définies ci-dessus.

16 - Demande de participation auprès du Conseil Départemental du Finistère pour les travaux de voirie sur le RD 29

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de voirie qui vont être réalisés rue de Kerjean sur la RD 29 en venant de LANHOUARNEAU : arrêts de cars, écluse et cheminements piétons.

Ces travaux sur route départementale, en agglomération, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, nécessitent l'accord du Conseil Départemental ainsi que la signature de conventions entre la Commune et le Conseil Départemental.

Pour les deux arrêts de car, la Commune a reçu l'arrêté de subvention (13 015 €).

Des conventions d'aménagements ont été signées avec le Département, mais elles sont à revoir du fait de l'évolution du projet.

Le Maître d'œuvre, ING CONCERT, vient de fournir de nouveaux plans et le chiffrage de l'opération qui est estimée à 96 485,00 € hors taxes.

Le montant de la couche de roulement sur route départementale en agglomération peut recevoir une participation financière du Département.

Pour obtenir la participation du Département du Finistère à la couche de roulement de la RD 29, il est nécessaire de faire parvenir un dossier de demande à Madame la Présidente du Conseil Départemental et de solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant l'accord de participation. Le maître d'œuvre (ING CONCEPT) a estimé le coût de la couche de roulement à 27 445 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- solliciter la participation du Conseil Départemental pour la réalisation de la couche de roulement de la chaussée de la RD 29 lors des travaux rue de Kerjean,
- solliciter une dérogation pour commencer les travaux avant obtention de l'accord de participation.

17 – Motion de soutien à ILDYS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conséquences de la réforme du financement des activités de Soins de Suites et de Réadaptation (SSR) sur l'avenir du Centre de Perharidy géré par la Fondation ILDYS.

Depuis fin 2016, le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la Fondation ILDYS craignent fortement la disparition du Centre de Perharidy, comme d'autres établissements de rééducation très spécialisés.

En effet, suite à des simulations de financement des soins de suite et de réadaptation, il s'avère que les sites de Roscoff (Centre de Perharidy – Maison Saint Luc) pourraient perdre jusqu'à 33 % de leur dotation budgétaire.

Le Centre de Perharidy représentant un nombre d'emplois directs et indirects très important sur le territoire, y compris sur Plounévez-Lochrist,

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal apporte son soutien à la Fondation ILDYS pour une révision de la mise en application de la réforme du financement des activités de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) très spécialisés adultes et pédiatriques, réalisées sur Roscoff et appelle de ses vœux pour que le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé trouve des solutions pérennes pour protéger ses modes de prise en charge.

VOTE : UNANIMITE